

**Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles**  
**International Journal of Sociocultural community development and practices**  
**Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales**



**La formation professionnelle des animateurs-rices en Europe par les CEMEA : petit bilan de l'accès et l'usage citoyen du dispositif de Mobilité Léonardo Da Vinci**

Eric Gallibour

Number 6, 2014

Réalités territoriales de l'animation  
Territorial realities of sociocultural community development  
Realidades territoriales de la animación

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100276ar>  
DOI: <https://doi.org/10.55765/atps.i6.250>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gallibour, E. (2014). La formation professionnelle des animateurs-rices en Europe par les CEMEA : petit bilan de l'accès et l'usage citoyen du dispositif de Mobilité Léonardo Da Vinci. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (6), 59–70. <https://doi.org/10.55765/atps.i6.250>

Article abstract

The Leonardo program da Vinci is one of sectorial programs of the program Education and Training throughout life and a device promoted by the Agency Education Training in France and in Europe. Its access for professionals and populations stemming from the fields of professional sociocultural community development and social intervention remains difficult. Paradoxically, it is still a question in France of convincing people in charge of the structures of sociocultural community development and of youth of the interest which can represent for the apprenticeship and socialization of their employees or the social and occupational insertion of their public training in mobility. From an analysis of the experiences led by the CEMEA, this text approaches the resources, the limits and the perspectives to come from the program Leonardo da Vinci, by underlining how the vocational training in mobility can be formative for the sociocultural community developers.

© Eric Gallibour, 2014



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



## La formation professionnelle des animateurs-rices en Europe par les CEMEA : petit bilan de l'accès et l'usage citoyen du dispositif de Mobilité Léonardo Da Vinci

**Eric Gallibour**

Chargé de mission Europe International CEMEA Aquitaine, Sociologue - Laboratoire de sociologie EMC2 - Université de Grenoble2, France  
gallibs@yahoo.fr

*Le programme Leonardo da Vinci est un des programmes sectoriels du programme Éducation et Formation tout au long de la vie et un dispositif promu par l'Agence Éducation Formation en France et en Europe. Son accès pour les professionnels et les publics issus du champ de l'animation professionnelle et de l'intervention sociale reste difficile. Paradoxalement, il s'agit encore en France de convaincre les responsables des structures d'animation et de jeunesse de l'intérêt que peut représenter pour l'apprentissage et la socialisation de leurs salariés ou l'insertion socioprofessionnelle de leur public la formation en mobilité. À partir d'une analyse des expériences menées par les CEMEA, ce texte aborde les ressources, les limites et les perspectives à venir du programme Leonardo da Vinci, en soulignant comment la formation professionnelle en mobilité peut être formative pour les animateurs.*

*Mots-clés : animation; jeunesse; formation en mobilité; France.*

*The Leonardo program da Vinci is one of sectorial programs of the program Education and Training throughout life and a device promoted by the Agency Education Training in France and in Europe. Its access for professionals and populations stemming from the fields of professional sociocultural community development and social intervention remains difficult. Paradoxically, it is still a question in France of convincing people in charge of the structures of sociocultural community development and of youth of the interest which can represent for the apprenticeship and socialization of their employees or the social and occupational insertion of their public training in mobility. From an analysis of the experiences led by the CEMEA, this text approaches the resources, the limits and the perspectives to come from the program Leonardo da Vinci, by underlining how the vocational training in mobility can be formative for the sociocultural community developers.*

*Keywords: sociocultural community developers; youth; training in mobility; France.*

*El programa Leonardo da Vinci es uno de los programas sectoriales del programa Educación y Formación a lo largo de la vida y un dispositivo promovido por la Agencia Educación Formación en Francia y en Europa. Su acceso para los profesionales y los públicos nacidos del campo de la animación profesional y de la intervención social queda difícil. Paradójicamente, todavía se trata en Francia de convencer a los responsables de las estructuras de animación y de juventud del interés que puede representar para el aprendizaje y la socialización de sus asalariados o la inserción socioprofesional de su público la formación en movilidad. A partir de un análisis de las experiencias llevadas por el CEMEA, se tratará de hablar de recursos, límites y perspectivas que vienen del programa Leonardo da Vinci, subrayando cómo la formación profesional en movilidad puede ser formativa para los animadores.*

*Palabras clave: animación; juventud; formación en movilidad; Francia.*

Le programme Leonardo da Vinci est un des programmes sectoriels du programme Education et Formation tout au long de la vie et un dispositif promu par l'Agence Education Formation en France et en Europe<sup>1</sup>. Il s'adresse autant à des organismes qu'à des individus pour favoriser la mobilité professionnelle et les échanges de pratiques professionnelles en Europe. Egalement conçu comme un outil pour obtenir des co-financements afin de donner une impulsion aux systèmes de formation et d'enseignement professionnel en Europe, il désire autant favoriser les échanges que l'accès à la mobilité des personnes sur le marché du travail, des étudiants, des salariés ou des stagiaires en formation, afin d'acquérir une expérience professionnelle en Europe. Ce programme européen offre aujourd'hui une large palette d'activités pour les stages à l'étranger quel que soit le secteur professionnel concerné. Il devrait donc être (re)connu par les entreprises et les organismes publics ou privés de formation, les lycées et les centres d'apprentissage et les structures d'alternance. Malgré cette diversité de bénéficiaires potentiels, l'accès à ce type de programmes pour les personnes issues du champ de l'animation professionnelle et de l'intervention sociale reste difficile<sup>2</sup>. Paradoxalement, les porteurs de projets de mobilité rencontrent dans le champ de l'animation des obstacles importants dans et autour des structures jeunesse pour intégrer le dispositif Léonardo Da Vinci dans leur programme de formation pour leurs salariés et leurs publics. Il s'agit encore en France de convaincre les responsables de structures de l'intérêt que peut représenter pour l'apprentissage et la socialisation de leurs salariés ou l'insertion socioprofessionnelle de leur public : la formation en mobilité Léonardo Da Vinci. A partir d'une analyse sociologique longitudinale des expériences menées par les CEMEA, il s'agira de souligner des ressources, des limites et des perspectives à venir du programme Leonardo da Vinci, en démontrant comment la formation professionnelle en mobilité peut être « apprenante » pour les animateurs-trices».

### **L'animateur-trice et ses publics : un parcours d'obstacles pour accéder à la mobilité professionnelle**

Malgré la diversité des canaux de diffusion des programmes de mobilité jeunesse dans le secteur de l'animation pour les publics comme pour et les professionnels, la professionnalisation des activités d'encadrement de la jeunesse du temps libre et des loisirs à dimension Europe et Internationale est souvent en France peu promue par les responsables des formations universitaires et des organismes de formation professionnelle<sup>3</sup>. La formation à l'encadrement de la jeunesse par les animateurs-trices n'est aussi généralement pas développée dans les formations universitaires continues pour les professionnels de l'animation.

Si ces formations apportent des compétences théoriques et techniques de « gestionnaires de projets ou d'acteurs du développement local et international », au niveau Europe et International (LMD), les pratiques en alternance ou en stage d'activités autorisant la coordination, la gestion et l'encadrement de séjour de jeunes au niveau Europe et International sont souvent laissées aux associations et aux mouvements d'éducation populaire. Le support de la formation des animateurs-trices en Europe est d'abord « l'Erasmus », considéré comme le mode d'apprentissage

1. [www.europe-education-formation.fr/](http://www.europe-education-formation.fr/)

2. Nous faisons référence ici à la notion d'intervention sociale d'une part pour intégrer la diversité des fonctions et des rôles des acteurs professionnels relevant du champ de l'animation en Europe et pour souligner d'autre part, la place qu'occupe dans la majorité des pays européens les intervenants sociaux qui relèveraient en France des métiers du champ du travail social ou de l'animation.

3. Rapport observatoire européen de la Jeunesse, 2012.

par excellence des métiers à l'étranger<sup>4</sup>. Pour les responsables des organismes assurant en France la formation professionnelle des animateurs-trices, cette dimension Europe et Internationale est conçue au pire comme une activité de spécialistes, au mieux comme une activité « supplémentaire ou complémentaire » du projet pédagogique d'animation portée par les directions et/ou les équipes des structures d'alternance<sup>5</sup>. Un des paradoxes propre au secteur de la formation professionnelle des animateurs-trices en France, est qu'il continue, autant du côté des formateurs que des employeurs, de considérer que la formation et le métier d'animateur-trice s'inscrivent dans un registre à dimension nationale ... alors que les programmes jeunesse internationaux ou européens (Youth in Action, OFAJ, etc.) intégrant les échanges sur les pratiques d'activités et de formation ont été promus et développés pour une grande partie par les animateurs-trices socioculturels eux-mêmes<sup>6</sup>.

Pour comprendre les freins à l'accès des animateurs-trices au dispositif de formation en mobilité Léonardo Da Vinci, à côté de ces problèmes sociologiques de nature plus communicationnelle<sup>7</sup>, il faut ajouter des obstacles conjoncturels, liés aux effets socioéconomiques des réductions budgétaires sur les activités des animateurs-trices dans les structures. En effet, certaines directions de structures de loisirs et de jeunesse vont jusqu'à refuser la mobilité des animateurs-trices :

*Il faut penser que faire un stage Léonardo Da Vinci pendant une période de 15 jours pour mes salariés ou mes stagiaires que j'accueille en formation en alternance cela n'est pas rentable pour la gestion de ma structure : Je dois éviter vous comprenez le coût d'un remplacement, même pour un stagiaire. Aujourd'hui notre problème ce n'est pas la formation mais les effectifs (Jean Directeur de Centre d'Animation socioculturel. 2013).*

Dans ces structures, certains animateurs-trices employés souvent un jour par semaine sont devenus des salariés précaires des loisirs : « Travailler un mercredi par semaine dans l'animation socioculturelle, c'est être considéré comme un gardien de parking des loisirs des jeunes ou un manoeuvre qualifié des vacances scolaires (AR Animateur socioculturel 2013) ».

Souvent sur qualifiés plutôt que sous qualifiés, leur formation à dimension européenne et internationale n'est pas réfléchie, pensée ou même envisagée comme un outil de formation permettant de rendre plus efficient par exemple la dimension interculturelle et identitaire des activités d'animation auprès des publics.

Le Directeur, il sait que les publics ils ont besoin de bouger. (...) La mobilité cela serait un bon principe pédagogique pour travailler l'interculturalité, la citoyenneté (...) On peut aborder aussi autrement les questions d'identité avec les jeunes parce qu'ils s'ouvrent plus aux autres. Mais si pour les jeunes c'est déjà difficile de les mobiliser, c'est encore moins pensé et réfléchi pour nous par la Direction. Le mot clef ici c'est rentabilité. Alors que si on regarde la vraie rentabilité du centre d'animation, ce serait de faire des équipes d'animateurs qui utilisent les dispositifs financiers de la mobilité en Europe par exemple et qui ensuite construisent leur projet pédagogique à partir de leur

4. Nous avons souligné dans un article précédent les limites et les apports de ces dispositifs face au dispositif Léonardo Da Vinci pour les animateurs.

5. Fort de ce constat, les CEMEA développent depuis 2006 avec le dispositif Léonardo des stages en alternance de formation professionnelle en mobilité « Découverte, immersion et micro-projets » pour les animateurs en Bapaat, Bpjeps, Dejeeps et Desjeeps.

6. On peut se reporter Vers l'Education Nouvelle(VEN), Dossier : L'interculturel, enjeu de politique éducative, n°521, Paris, CEMEA, Janvier 2006.

7. Des problèmes sociologiques que l'on peut qualifier d'organisationnel et de culturel propre au champ de l'animation en France et qui nécessiteraient « un programme de recherche sur les identités et les cultures des organisations concernées ». Nous pensons plus particulièrement à une sociologie des organisations qui s'appuierait également sur le concept d'agir communicationnelle. Celui-ci considère en effet que le monde de la formation des animateurs se présente à la fois comme un monde vécu et comme un système avec lesquels il convient de penser les conflits et les problèmes rencontrés par les animateurs comme issus des rapports entre ces deux espaces. Les acteurs en jeu y ont des rapports dans trois domaines de la réalité (objectif, social et subjectif) qui font que l'objet de négociation (l'accès à la formation en mobilité pour les animateurs) peut être ou pas, articulé soit par un agir stratégique (avec lequel on cherche à exercer une certaine influence sur l'autre), soit par un agir communicationnel (par lequel on cherche à s'entendre avec l'autre, de façon à interpréter ensemble la situation et à s'accorder mutuellement sur la conduite à tenir). Amblard H., Bernoux P., et al., Les nouvelles approches sociologiques des organisations, Seuil, Paris, 2005. Habermas J. Jürgen, Théorie de l'agir communicationnel, Paris, Fayard, 2001.

expérience avec les jeunes. Mais en France on continue à penser l'animation en français (rire). (Edouardo Animateur socioculturel 2013).

Faut-il y voir en France une perte du sens pédagogique de l'activité des animateurs-trices auprès de leurs publics ? Faut-il considérer que la mobilité « apprenante » doit d'abord concerner les publics et pas les animateurs-trices ? Quoiqu'il en soit, la formation professionnelle en mobilité des animateurs-trices s'effectue généralement en dehors des structures de loisirs jeunesse dans lesquelles ils rencontrent quotidiennement les publics :

Tu vois ma formation européenne, moi je l'ai réfléchi et pensée en dehors du centre d'animation parce que le Directeur il est autiste. Je veux dire que si je peux me former c'est en dehors de la structure. C'est bizarre en France on pense que la formation des animateurs elle se fait toujours en dehors. Après tu reviens et tu essaies d'appliquer ce que tu as appris, mais on te dit : non mademoiselle, c'est pas possible ici, cela ne marche pas comme cela. Comment tu veux t'en sortir ? Et surtout comment tu veux que les jeunes ils s'en sortent ? L'animation socioculturelle européenne ce n'est pas pour demain à ce rythme là. (Andréa Animatrice socioculturelle 2013).

Précisons, que dans l'animation loisirs et jeunesse, il semblerait qu'une division sociale du travail s'opère de plus en plus entre certaines structures qui continuent d'agir pour répondre « pédagogiquement » aux besoins éducatifs des jeunes dans leurs temps libérés et d'autres, qui s'alignent sur le discours participatif ambiant du champ de l'animation en France et en Europe<sup>8</sup> :

Si tu écoutes les discours des structures où sont les animateurs aujourd'hui, tout le monde déclare agir sur un mode participatif et démocratique pour les jeunes, faire de l'animation à l'écoute des besoins des jeunes, faire de l'éducation populaire mais sans les jeunes...mais en réalité c'est hiérarchique, commercial, dogmatique et même de la domination douce. Parce que le but c'est d'avoir une façade de communication pour pouvoir toucher les subventions. C'est de l'imposture, les jeunes le savent bien alors ils deviennent tyranniques. (Dominique Animatrice socioculturelle 2013).

La principale imposture d'un discours participatif porté par une structure d'animation et d'intervention sociale est de déclarer vendre des prestations ludiques construites « pour et avec les jeunes » alors que l'objectif est de répondre au mieux, aux commandes des collectivités locales et au pire, de développer des logiques commerciales rentabilisées en répondant aux besoins (de consommation) des jeunes. Le travail à la carte par des ateliers d'activités basés sur les « représentations » chez les professionnels des désirs des jeunes ou les propositions faites selon les aléas des compétences des animateurs-trices, en est une bonne illustration. La plupart du temps, les jeunes entrent et sortent de ces mini espaces de consommation sans jamais en comprendre le sens et l'objet mais en y revendiquant une place de consommateur avéré ou averti.

Les jeunes ils viennent dans les ateliers quand cela les intéressent. On travaille à la carte, cela n'a pas de sens. Mais la plupart du temps il faut les mobiliser, les sensibiliser autour de ce qu'on sait faire. On pourrait dire qu'ici on a des spécialistes qui viennent et des généralistes qui encadrent. En clair on est en concurrence pour les loisirs avec l'ipad, la télévision internet et tout le monde commercial dans lequel on vit. L'animateur aujourd'hui, il devrait pouvoir couper les jeunes de ce monde. Je veux dire que si on fait des choses ensemble, on part à l'étranger ensemble par exemple, cela permet de faire une coupure. Le séjour de jeunes européens ce n'est pas uniquement un mot. C'est aussi une arme pédagogique, si on sait bien l'utiliser. (Denis, Animateur socioculturel 2013).

Cette division sociale du travail entre les structures de loisirs jeunesse n'empêche pas la plupart d'entre elles de mettre en place des programmes d'activités et d'échanges de jeunes au niveau

8. Soulignons qu'une sociologie du discours participatif et des réalités de ses applications démocratiques de dans le champ de l'animation reste encore à faire. Bondiaux (L.), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Baqué (M.-H.), Rey (H.), Sintomer (Y.), dir., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 127. « Participation ou délibération ? Sociologie historique de l'implication des citoyens en démocratie », Chamadas de trabalhos, Calenda, Publicado Quarta, 25 de Agosto de 2010, <http://calenda.org/201639>

9. De manière anecdotique, le processus permettant en France à une association d'obtenir l'agrément « Education populaire » délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports interroge fortement les critères et le protocole appliqué, lorsqu'on sait par exemple les sous effectifs de cette administration décentralisée et la non représentativité des jeunes dans les instances décisionnelles des associations locales. La représentativité des jeunes dans le conseil d'administration, n'est pas d'ailleurs un critère éliminatoire pour obtenir l'agrément en France, comme cela peut être le cas dans d'autres pays européens comme le Portugal.

européen et international au contraire. Si la nature pédagogique de leur travail d'accompagnement des jeunes peut être opposée, l'une davantage basée sur une logique de consommation et l'autre plus tournée vers la construction d'un rapport à l'Autre, il est manifestement plus difficile aujourd'hui pour les animateurs-trices professionnels d'accéder en tant que salariés à des formations intégrant la mobilité européenne alors qu'ils sont parfois conduits à gérer des projets jeunesse à dimension européenne et internationale.

Pour moi au début avec mon expérience de la formation des jeunes dans un séjour européen du PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action) ça a été niet. Car j'avais vécu une mauvaise expérience avec : pas de réelle préparation des jeunes, pas d'accompagnement sur place que de la consommation, et pas de bilan ni de valorisation après. Je suis maintenant dans une structure où la mobilité elle fait partie du projet pédagogique et ce n'est plus commercial. On communique auprès des jeunes autrement et ça marche plutôt bien car il y a des effets retour sur les relations interculturelles. Par contre avant on était sur la logique du voyage, de la consommation, du fun... dans réfléchir au rapport à l'Autre (Claire Animatrice socioculturelle 2013).

Nous avons aussi pu constater que les animateurs-trices salariés en situation précaire s'auto éliminent des dispositifs de formation professionnelle en mobilité, notamment Léonardo Da Vinci. Le choix de l'accès au travail même à temps partiel est devenu pour certains d'entre eux une priorité incontournable. *« Il faut comprendre que je dois trouver un boulot pour manger et payer le quotidien. Alors la mobilité en Léonardo je veux bien la faire, mais , il me faut d'abord gagner de l'argent pour pouvoir ensuite partir et continuer à payer mon loyer (Eugénia, Animatrice socioculturelle 2013) ».*

Le choix de faire finalement l'équivalent d'un stage en mobilité avec une bourse Léonardo Da Vinci couvrant en partie des frais (de voyage, de transports, d'alimentation, d'hébergement, d'apprentissage linguistique, etc.) est souvent perçu comme non rentable financièrement et symboliquement sur la marche de l'emploi. Même si le stage pouvait permettre à l'animateur-trice d'obtenir une formation qualifiante ou d'avoir une expérience complémentaire dans son vécu professionnel souvent important pour obtenir un emploi à son retour.

Je vais faire cette formation même si la bourse ne couvre pas tout le stage, je vais avoir les Assedic. (...) Mais après le stage je vais revenir en France, et est-ce qu'il y aura plus de boulot pour moi ? Je pense aussi que je risque de perdre mes chances de travailler maintenant. Je sais que j'aurai un plus pour mon CV mais les employeurs ils demandent des diplômes en plus pas des qualifications. Comment je fais pour valoriser cette expérience ? (...) J'aimerais que vous me prouviez que cela est rentable pour obtenir un job. (Clément, Animateur socioculturel).

D'autres raisons de nature moins socioéconomiques et davantage psychologiques (vie en couple, évènement familial, phantasmes du départ, etc.) sont aussi importantes pour expliquer les résistances des animateurs-trices à partir se former à l'étranger. Ces motifs masquent une réalité que l'on pourrait qualifier de franco-française : les animateurs-trices français, issus d'un secteur professionnel dont la mobilité Europe et International fait partie de l'histoire du champ, de la culture et du métier, sont beaucoup moins demandeurs que leurs homologues européens. Les Agences européennes d'autres pays (Espagne, Portugal, Irlande, etc.) ont ainsi des listes de candidats 10 fois à 50 fois plus importantes pour effectuer des stages de formation en mobilité européenne. Certes, certains souligneront que les pays concernés subissent les effets de « la crise économique » de plein fouet<sup>10</sup>. D'autres, que cette « désaffection » des jeunes animateurs-trices français est le résultat d'une absence de moyens mis en œuvre par les politiques éducatives en France. Cet handicap défavoriserait l'apprentissage de la langue et de l'interculturalité. Au final, la mobilité pour les animateurs-trices en France ne serait pas partie prenante de l'expérience banale des professionnels mais plutôt un obstacle à franchir face aux manques d'information et de formation, à la résistance de leurs employeurs et des organismes de formation universitaires

10. 80% des budgets des programmes Escolas dans les quartiers permettant aux jeunes animateurs d'être salariés sur des activités loisirs-jeunesse-insertion complémentaires de l'école ont été amputés au Portugal en 2012.



et professionnels à développer ce type de démarche pédagogique souvent coûteuse en ressources humaines pour les structures<sup>11</sup>. D'autres déclarent que l'accès à la mobilité des animateurs-trices en Europe et au-delà, est conditionné par des cultures institutionnelles imperméables. Il faudrait pour comprendre interroger la place que pourraient occuper les animateurs-trices dans l'espace scolaire, universitaire, social, médical, des loisirs et de la jeunesse, etc. L'illégitimité de cet acteur éducatif en France (qui est plutôt reconnu avec un certain prestige à l'étranger) expliquerait la difficulté de promouvoir la mobilité de ces professionnels à l'étranger ...et plus encore de considérer cette mobilité comme un espace d'apprentissage de nouvelles compétences<sup>12</sup>.

Par conséquent, les animateurs-trices professionnels n'étant pas suffisamment formés, informés et sensibilisés au dispositif Léonardo Da Vinci, leur accès y est naturellement limité. Ils ne peuvent donc pas en retour favoriser, la sensibilisation et la mobilisation de leurs publics fréquentant les structures de jeunesse qui pourraient y accéder. Cette problématique relative aux motivations de ces acteurs relais de la mobilité en formation professionnelle dépasse largement le champ de l'animation et peut être étendu aux « travailleurs de jeunesse »<sup>13</sup>. Plusieurs autres questions se posent : Comment construire avec les animateurs-trices une citoyenneté européenne sans leur permettre de se former eux-mêmes au niveau européen ? L'accès à la formation professionnelle en mobilité des animateurs-trices contribue-t-il à transformer leur métier ? Ce type de formation développe-t-elle des compétences spécifiques ? Quelles sont les référentiels de ces compétences ? En quoi ces compétences sont-elles nécessaires aux métiers d'animateurs-trices aujourd'hui ? Les différents acteurs de la profession (qu'ils soient employeurs, salariés, organismes de formation, institutions de jeunesse, etc.) ont-ils pris conscience de l'intérêt de développer la formation professionnelle en mobilité comme un espace stratégique de défense et de développement du métier d'animateur-trice ? Il est difficile de répondre à toutes ces questions. Nous avons plutôt choisi d'illustrer notre propos, par une réflexion sur les usages du dispositif Léonardo Da Vinci pour la formation des animateurs-trices aux CEMEA.

### **Former les animateurs-trices en mobilité : les usages du dispositif Léonardo Da Vinci par les CEMEA14**

Il est important dans un premier temps de nous interroger sur ce qu'a pu produire aux CEMEA, en tant que porteur de projets de mobilité<sup>15</sup> le dispositif Léonardo Da Vinci. Dès lors, on

11. Le programme Comenius accompagnant la mobilité des élèves et des enseignants malgré sa réussite, est essentiellement basé et géré sur la base du volontariat des enseignants dans l'ingénierie, la gestion et l'évaluation des projets. Les CEMEA participent à ce programme en développant des axes de formation participative des élèves et des professionnels de l'éducation nationale dont l'une des finalités seront de permettre de valoriser les résultats des travaux et projets pédagogiques de mobilité souvent méconnus par l'institution elle-même.

12. Cf. Articles sur les compétences en mobilité mise en ligne sur le site du conseil de l'Europe : <https://webgate.ec.europa.eu/eac/mobility>

13. Cette notion issue du Guide du Programme européen Jeunesse en Action, se réfère aux professionnels qui agissent dans le cadre des loisirs et de la jeunesse, mais aussi des métiers de l'orientation et de l'insertion (mission locale) du travail (pôle emploi) de la prévention (éducation spécialisée), du handicap, etc. Nombreux sont parmi ces professionnels qui accompagnent les trajectoires des jeunes en Europe qui n'accèdent pas à des stages de formation professionnelle en mobilité européenne.

14. Extrait de : Gallibour E., « Texte de l'Audition d'Expertise pour le Rapport d'information sur la démocratisation d'Erasmus de Mme Sandrine Doucet, Députée de la Gironde 1ère circonscription (en présence de Mme Cécile Schou / Assistante parlementaire) », CEMEA National, Groupe d'Appui Europe et Internationale, Bordeaux le 31 mai 2013. La formulation des constats, propositions et recommandations s'appuie sur un travail en partenariat avec 107 ONG et institutions publiques de plus de 65 pays, à travers trois réseaux européens et internationaux.

15. Les CEMEA Nationaux (<http://www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique46>) et les CEMEA Aquitaine ([http://www.cemea-aquitaine.fr/?page\\_id=719](http://www.cemea-aquitaine.fr/?page_id=719)) proposent et participent à des projets Europe et International relevant de l'ensemble des dispositifs EFTLV (Comenius, Grundtvig et dans une moindre mesure Erasmus), du Programme Européen Jeunesse, JJSI-VVVS1, FSE, OFAJ, etc.

constate que chaque projet, a permis jusqu'à présent d'affirmer et d'appliquer une logique de complémentarité entre l'éducation non formelle, formelle et informelle<sup>16</sup>. Mais une évaluation des usages du programme Léonardo Da Vinci qui s'intéresserait davantage aux apports issus de « la coordination pédagogique » effectuée par les CEMEA entre des acteurs éducatifs issus de différents champs (prévention, animation, insertion, orientation, intervention sociale, etc.) et des métiers qui s'y attachent reste à faire. Plus exactement, les actions de formation professionnelle menées par les CEMEA en Europe depuis 2008 avec une certification Léonardo obtenue par l'Agence EFTLV ont eu un impact sur leurs partenaires éducatifs mais également sur les pratiques pédagogiques développées en interne dans les formations professionnelles des animateurs et intervenants sociaux<sup>17</sup>. L'enjeu de « la mobilité apprenante » en formation et en post-formation des animateurs-trices a permis d'intégrer des modules de sensibilisation et d'apprentissage dont le contenu et l'application ont abordé autrement le rapport professionnel aux métiers et aux publics. Cette transformation des pratiques pédagogiques dans le rapport de l'animateur-trice à l'autre et à lui-même, impactent également les structures dans lesquelles travaillent les professionnels.

Cependant, l'identification de cette expertise pédagogique produite et acquise par les animateurs-trices opérateurs de projets Léonardo Da Vinci aux CEMEA de manière plus formelle et plus qualifiante reste à développer. L'enjeu est important car il s'agit de pouvoir différencier dans la gestion de projet de formation, des pratiques pédagogiques issues d'Education Nouvelle de celles adoptées par d'autres porteurs de projets au sein de l'Agence EFTLV<sup>18</sup>. La tâche n'est pas si facile car cela suppose de définir également des critères et des indicateurs de cette expertise pédagogique en donnant par exemple davantage de moyens aux gestionnaires de projet de mobilité pour la formaliser. De façon plus générale, la formalisation de cette expertise pédagogique dans la formation professionnelle en mobilité des animateurs-trices n'a pas été encore réalisée, alors qu'elle devrait faciliter les processus de capitalisation de l'impact « éducatif » au sens large du

16. Les projets de mobilités Léonardo Da Vinci (envoi/accueil) soutenus par les CEMEA concernent en majorité des personnes « demandeurs d'emploi et des stagiaires en formation professionnelle (continue et/ou en alternance) » relevant du secteur de l'animation socioculturelle, de l'intervention sociale et de l'éducation et promotion de la santé (intégrant en grande partie les activités relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire). Dans ce cadre, les mobilités Léonardo (en formation et post formation professionnelle de 15 jours, 14 à 26 semaines) sont proposées aux animateurs selon 5 critères inclusifs de qualité : (1) Un espace ouvert de sélection des candidats (non éliminatoire) basé sur l'adéquation entre le projet personnel, professionnel et l'offre de stage en mobilité proposée par les partenaires d'accueil (2) Un stage en petit groupe (basé sur une mixité sexuée, sociale, professionnelle et générationnelle) et un travail en équipe européenne et internationale. (3) Un temps de préparation collectif au départ (séminaire mélangeant des stagiaires partant pour différentes destinations) d'une durée supérieure à la moyenne dont l'objectif principal est de sécuriser les parcours et de co-construire le stage avec les 3 interlocuteurs (candidat, organisme d'accueil et d'envoi). (4) Un suivi régulier des stagiaires en mobilité basée sur une expérience avérée de la pédagogie d'accompagnement « des apprenants en formation en alternance longue durée ». (5) Un bilan de stage validé par les 3 interlocuteurs qui permet au stagiaire de bénéficier d'un « Certificat de compétences qualifiant » lui permettant d'avoir des équivalences pour entrer en formation professionnelle (dans un Organisme de formation ou l'Université) ou de faire valoir un niveau de compétence supérieur auprès des employeurs de la branche professionnelle et plus largement sur le marché de l'emploi du secteur de l'animation. Plus de 60 personnes sont ainsi envoyées chaque année par les CEMEA Aquitaine chez des partenaires européens 200 personnes sont adressées dans des organismes d'accueil et plus 600 responsables de structures, animateurs et travailleurs sociaux accueillant en 2012-2013 pour l'ensemble du réseau CEMEA (cf. Rapport d'activités des CEMEA 2011).

17. On pense ici aux modules de formation sur « les enjeux européens et internationaux », « l'éducation au Monde », « l'éducation à l'Europe », « la Mobilité », « l'interculturelle et de l'ouverture aux langues ».

18. A ce titre, l'identification de l'expertise produite par les porteurs de projets Léonardo Da Vinci par l'Agence EFTLV se limite à des critères quantitatifs, qualitatifs, méthodologiques et administratifs qui restent encore insuffisants pour différencier entre les opérateurs les experts, des néophytes. Par exemple, l'utilisation du label « développeur » illustre bien à la fois le faible niveau d'identification auquel il se rapporte et les limites de la reconnaissance de l'expertise des porteurs de projets Léonardo Da Vinci qui en bénéficient.



dispositif Léonardo Da Vinci<sup>19</sup>. En effet, depuis la mise en place du programme Léonardo Da Vinci, les CEMEA, n'ont pas développé les mêmes compétences ni les mêmes expertises dans la coordination pédagogique de projet que d'autres acteurs du dispositif. Il serait donc important d'évaluer leur rôle et leur contribution, et plus largement, les critères d'évaluation du programme Léonardo Da Vinci (tant au niveau du processus, des résultats que de l'impact sur le champ de l'animation) susceptibles de contribuer à labelliser « la dimension éducative » d'un projet de Mobilité Léonardo Da Vinci. Cette évaluation reste très insuffisante et devrait être un des enjeux politiques du nouveau programme « Erasmus plus »<sup>20</sup> dans une la logique de diffusion et de dissémination pour permettre de rendre plus accessible les dispositifs auprès des animateurs-trices.

Mais que signifie labelliser la dimension éducative d'un projet inscrit dans le dispositif Léonardo Da Vinci ? Pour les CEMEA, la démarche éducative, citoyenne et européenne est inscrite dans la coordination d'un projet de formation professionnelle (Léonardo Da Vinci) parce qu'elle est adossée à une logique d'apprentissage et de transmission à la fois pour les personnes, les professionnels, les institutions et les territoires. Autrement dit, le projet porté par un opérateur de formation professionnelle Léonardo Da Vinci produit un espace éducatif, au sens large, basé sur la mutualisation et l'échange de pratiques professionnelles à dimension citoyenne, susceptible de servir aux logiques de transfert et d'innovation de compétences autour la Mobilité entre différents niveaux d'acteurs (participants, tuteurs, organisme et partenaires d'envoi et d'accueil, professionnels gestionnaires de projets, etc.). L'entrée des CEMEA dans le programme Léonardo en 2008 a ainsi créé l'opportunité d'intégrer les parcours de mobilité dans le cadre des formations professionnelles et continues dans le champ de l'animation et du travail social. Ce processus a permis de structurer des compétences individuelles de mobilité des animateurs-trices pour fédérer ensuite des compétences collectives de projets afin de développer et renforcer les partenariats de mobilité entre les structures et la création de réseaux agissant sur la société civile. Les animateurs-trices en apprentissage aux CEMEA ne sont pas uniquement des professionnels en formation. Car ce sont également des acteurs politiques de la société civile intégrés, le temps d'un séjour à l'étranger. L'animateur-trice en formation aux CEMEA devient en quelque sorte, un acteur stratège de réseaux, facilitateurs de processus éducatif, de participation de démocratie, qui s'inscrivent au-delà d'un simple programme de mobilité. Cette forme d'intervention sociale permet notamment de résister et d'agir sur les représentations populistes et xénophobes, les impacts médiatiques fatalistes et politiques, ainsi que les effets socioéconomiques de la « crise financière » sur la Jeunesse dans les pays européens.

L'expérience et les pratiques de coordination des programmes Léonardo Da Vinci par les CEMEA supposent donc de développer des critères et des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer davantage « la dimension formative, citoyenne et éducative » de l'apprentissage produit par les bénéficiaires de la formation en Mobilité. Tout comme l'évaluation des contributions apportées par les opérateurs du programme Léonardo Da Vinci, tels que les CEMEA, à la construction des politiques publiques européennes de formation tout au long de la vie devrait

19. L'impact éducatif des projets CEMEA au sein du dispositif Léonardo Da Vinci s'illustre par le développement pendant toute la durée du programme (2007-2013) par des activités de partenariat avec l'Agence EFTLV, de conseils, de transmissions et de liens « entre et avec » différents opérateurs de projets en France et en Europe. Il s'agit pour les CEMEA de s'efforcer de faire du programme de Mobilité Léonardo « un espace de service public à dimension européenne pour la formation professionnelle des animateurs-trices ». Chaque projet de Mobilité Léonardo Da Vinci a été conçu comme un outil de « transmission et d'engagement citoyen » dans le cadre d'une politique de formation professionnelle « entre et avec » : les bénéficiaires, les tuteurs, les organismes et partenaires d'envoi et d'accueil, les professionnels gestionnaires de projets, etc.

20. Informations sur le programme : <http://www.europe-education-formation.fr/>

également être considéré comme un indicateur important pour le processus de démocratisation en Europe. Dire cela, c'est de manière concrète évaluer « la dimension soutenable et éducative de la politique publique de formation » à travers le programme Léonardo Da Vinci. Il convient là aussi de s'appuyer sur des critères et des indicateurs mesurant les processus de transformation sociale et de pérennisation sociopolitique des projets engagés par les opérateurs (sur les publics, les territoires, les secteurs professionnels, etc.) ».

Dans ce domaine, la transmission par les CEMEA de son expérience de coordination pédagogique de projet dans le programme Léonardo Da Vinci auprès des participants mais également à d'autres acteurs (opérateurs, professionnels, institutionnels, territoriaux, politiques, etc.) est actuellement considérée comme faisant partie des « bonnes pratiques ». Cette démarche n'a aucun caractère obligatoire pour l'Agence européenne. Aujourd'hui, un porteur de projet qui ne transmet pas son capital acquis en tant que « porteur de projet » et son expérience sur la Mobilité européenne n'est pas pénalisé, ni encouragé par l'Agence européenne. Nous ne parlons pas ici des déclarations d'intention de collaboration ou des leviers de communication autour des projets, mais davantage de transmission et donc d'enjeux de pouvoirs. Plus encore, cette logique de transmission d'un héritage pédagogique d'un opérateur à un autre (qui dépasse largement le simple concept de mutualisation des ressources et des pratiques) n'est pas un critère fondamental de la sélection d'entrée ou de l'évaluation du projet dans le programme Léonardo Da Vinci. Alors qu'il peut apparaître aujourd'hui essentiel pour le travail en réseaux des animateurs, la construction par exemple des formations professionnelles à dimension européenne sur un territoire ou dans un secteur d'emploi tel que le champ de l'animation (au sens large).

Une autre dimension nous semble également importante à prendre en compte pour faciliter l'accès au dispositif Léonardo Da Vinci des animateurs-trices, est de considérer les lieux de stages en mobilité, comme des cibles politiques et stratégiques de formation des professionnels (à la fois géographiques, linguistiques et socioprofessionnelles). Par exemple, dans les projets Léonardo aux CEMEA, les Pays (dans lesquels se trouvent les partenaires d'accueil) sont en priorité ceux pour lesquels la crise économique a eu un impact important (Portugal, Espagne, Grèce, etc.) mais également ceux pour lesquels les secteurs socioprofessionnels français sont les plus éloignés (en termes de système d'apprentissage, de culture professionnelle, etc.). Enfin, la langue n'est pas un critère excluant pour effectuer les stages de formation professionnelle pour les animateurs-trices aux CEMEA. L'organisme de formation, également mouvement d'éducation populaire refuse les logiques de stage pour les candidats souvent exclusivement basées sur « des supermarchés de l'offre linguistique » (la Grande Bretagne étant le pays le plus demandé). Les CEMEA s'attachent à une démarche qui consiste davantage à s'intéresser au projet professionnel du stagiaire et à orienter le choix du pays pour l'apprentissage linguistique en immersion en fonction des compétences à acquérir. On pourrait dire par exemple que le choix des CEMEA de privilégier la qualité des stages dans les pays de l'Est de l'Europe contribue à y démocratiser l'envoi et l'accueil des animateurs-trices ainsi que les registres professionnels du métier. Les différents lieux de stages, sont considérés comme des lieux d'accueil de personnes et de groupes qui accèdent à la mobilité pour se construire une trajectoire socioprofessionnelle et parfois une identité. Grâce au programme Léonardo Da Vinci, s'est construit un réseau de structures d'animation et d'intervention sociale dans plusieurs pays européens partageant des valeurs communes. Dans chacun de ces pays les expériences individuelles et collectives de stage fédèrent des actions de coopération bilatérale et multilatérale fructueuse pour la démocratisation de « la formation professionnelle et de l'accès à l'éducation et à la culture en Europe ». Ce travail en réseau est une façon différente d'insuffler plus d'éducation

et de citoyenneté en renforçant la société civile pour une meilleure (re)connaissance auprès des pouvoirs publics.

Mais l'usage du programme Léonardo Da Vinci (et des dispositifs EFTLV en général) par les CEMEA en tant que porteur de projets, a surtout permis de renforcer l'accessibilité et la place des Jeunes (au sens large), et des Adultes encadrant, en particulier pour les publics demandeurs d'emploi. Un des enjeux politiques d'Erasmus+ sera de conserver cet accès à la formation des jeunes animateurs sans emploi. Pour ces publics, s'il est important de maintenir la place « éducative » de la Mobilité cela implique d'avoir une logique d'apprentissage basée sur l'acquisition de compétences expérimentées et expérimentales, et non pas seulement d'une finalité d'emploi où les compétences sont davantage tournées vers sa dimension d'insertion. Le passage d'un cadre de formation accessible « tout au long de la vie » pour les demandeurs d'emplois de l'animation à un cadre plus restrictif relevant exclusivement du FSE (emploi/social) peut également comporter le risque de faire perdre la qualité avérée de l'accompagnement des personnes dans le dispositif et par-là même, la dimension éducative du processus d'insertion socioprofessionnelle des personnes jusqu'à présent intégré au programme Léonardo Da Vinci. Un des paradoxes serait que le programme Léonardo Da Vinci dans le nouveau dispositif « Erasmus+ » contribue à accentuer les difficultés d'accès aux compétences transversales, éducatives et citoyennes des demandeurs d'emploi, compétences jugées incontournables par les experts pour faciliter la construction de soi dans les processus d'insertion socioprofessionnelle !

La pédagogie de l'apprentissage et la dimension citoyenne de la formation professionnelle inscrite dans le dispositif Léonardo Da Vinci, ne devrait pas être occultée dans le nouveau dispositif « Erasmus+ ». Elle pourrait même être considérée comme un critère d'évaluation important des projets de mobilité. En effet, le critère favorisant les projets de mobilité incluant « une dimension citoyenne des formations professionnelles » répond nous semble-t-il à plusieurs questions d'actualités : celle de la construction collective de la conscience européenne, du partage des valeurs démocratiques entre les acteurs de la société ou celle de la dimension citoyenne de l'entreprise. Dit autrement, la dimension citoyenne de la formation professionnelle et de l'apprentissage en mobilité développée par les CEMEA pour les animateurs concerne à la fois les individus, les structures (envoi/accueil), les territoires et la société civile en France mais aussi en Europe. Les CEMEA ont fait en tant qu'OF le choix depuis 2006 d'investir les moyens nécessaires au travail en réseau et en partenariat pour que les projets de Mobilité du programme Léonardo Da Vinci se construisent également sur des Plates-formes de partenaires européens (organisme d'envoi et d'accueil) dans une logique d'échanges et de réciprocités<sup>21</sup>. Mais la construction des réseaux de partenaires de la mobilité européenne autour de la formation professionnelle « de territoire à territoire » demande du temps<sup>22</sup>. Les programmes Léonardo Da Vinci (sur 12, 18 ou 24 mois) permettent cette temporalité. Si le programme Erasmus+ pour tous peut favoriser le partenariat

21. Parmi les plates-formes et réseaux on peut citer :

European Association for Leisure Time Institutions of Children and Youth (EAICY) Réseau associatif Est européen pour l'éducation non formelle : <http://www.eaicy.org/> . Plate-forme européenne de la société civile sur l'éducation permanente : EUCIS-LLL : [www.eucis-lll.eu](http://www.eucis-lll.eu) . Solidar : <http://www.solidar.org/> Solidarité Laïque : <http://www.solidarite-laique.asso.fr/> France Volontaires : <http://www.france-volontaires.org/> Coordination Sud : <http://www.coordinationsud.org/> Fédération Internationale des Ceméa : <http://www.cemea.asso.fr/ficemea/>

22. L'expérience menée récemment par les CEMEA Aquitaine, rassemblant avec le Département de Dordogne (24), pour la première fois les services du Conseil Régional d'Aquitaine (formation professionnelle, jeunesse, Internationale et Education) et l'ensemble des organismes agissant pour la mobilité Europe International a pu souligner en quoi une mobilisation fédérative de ces acteurs nécessite du temps et des moyens de coordination souvent peu financés par les institutions locales. cf. : Accéder à la Mobilité : Journée européenne et internationale d'animation et d'information en Aquitaine périgourdine - Agenda région Aquitaine

multi acteurs au sein d'un territoire, la construction de réseaux de partenaires d'envoi et d'accueil par une logique de plate-forme peut également comporter un risque de substituer à une logique de coopération édifée sur le long terme, une logique d'offre de marché basée sur le court terme où la démultiplication des plates-formes (déclinées par pays, par territoire, par secteur, etc.) conduirait à une logique de conglomérat voire même de Trust. La promotion d'un tel dispositif au nom de l'efficacité ou de l'efficacité qui serait en partie ou exclusivement basé sur le rassemblement des partenaires dans « une logique de rationalité économique et budgétaire des plates-formes » pourrait également avoir pour risque de remplacer la logique productive actuelle de diffusion et d'essaimage des projets de Mobilité (soutenables et accessibles au plus grand nombre) dans un espace européen démocratique par une logique contre productive d'hyper centralisation dans un espace Européen a-démocratique et libéral.

Parallèlement au risque que comporte le rassemblement des opérateurs de Mobilité sur des plates-formes territorialisées (dans la logique du guichet unique), il semble nécessaire pour que la construction, la gestion et l'organisation à moyen terme de ces plates-formes ne soient ni uniforme ni univoque, de développer « une démarche soutenable de partenariat entre institutions et collectivités territoriales ». Cette démarche de partenariat ne peut pas être uniquement basée sur la logique de l'appel à projets (concurrentielle et limitée dans le temps) mais également sur des propositions de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de capitaliser les projets et les expériences des structures plutôt que de favoriser leur essaimage sans ré appropriation<sup>23</sup>. Les CEMEA peuvent-ils être considérés aujourd'hui, grâce notamment à leur utilisation du Programme Léonardo Da Vincis (de manière non exclusive), à la fois comme des Formateurs d'Acteurs de la Mobilité, des Accompagnateurs de structures d'envoi et d'accueil et des fédérateurs de réseaux, ainsi que des Producteurs de publications et d'outils pédagogiques (dans une logique de transfert accessible au plus grand nombre) ? Pour la formation des Acteurs de la Mobilité, la possibilité de toucher des personnes agissant auprès des publics : enfance, jeunesse, adultes et seniors (dans le domaine scolaire, extra scolaire, de l'insertion, de l'intervention sociale et socioculturelle, du secteur médico-social, etc.) offre un avantage non négligeable pour développer et promouvoir en France une logique de formation professionnelle et continue « à dimension européenne ». L'accompagnement de structures d'envoi et d'accueil en France et en Europe, pour le programme Léonardo Da Vinci, implique pour les CEMEA de produire une expertise (recherche action, cafés pédagogiques, université d'été, journées d'études, etc.) reconnue par l'Agence EFTLV mais qui reste dans une logique de transfert<sup>24</sup>, surtout accessible au plus grand nombre. Le programme Léonardo Da Vinci a donc offert aux CEMEA la possibilité de construire et de défendre la conception d'une « mobilité apprenante » tout au long de la vie. Dans cette perspective la mobilité n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour développer en Europe des échanges avec d'autres partenaires européens ne relevant pas exclusivement du champ d'intervention de l'animation<sup>25</sup>. Plus largement, il s'agit pour les CEMEA de pouvoir continuer à

23. Par exemple, dans le cadre du PEJA le fait que les CEMEA aient pu obtenir avec l'Agence exécutive de Bruxelles 50 000€ dans le cadre d'une CPO sur 3 ans a permis de démultiplier la logique de projets de Mobilité Europe International favorisant la collaboration entre différents secteurs professionnels (jeunesse, éducation, loisirs, formation professionnelle), entre collectivités territoriales, entre services, etc.) sur les territoires régionaux.

24. Un des exemples de ce transfert peut être illustré par les conseils que les CEMEA peuvent apporter aux élus et au personnel des collectivités locales (CNFPT) initiateurs de projets de Mobilité Europe et Internationale dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette logique de transfert était déjà à l'origine de la création des CEMEA (1937) qui s'est construite à l'aide d'autres modèles d'actions pédagogiques utilisées en Suisse et dans le Nord de l'Europe.

25. Les CEMEA Aquitaine sont par exemple parties prenantes d'une plate-forme régionale (Aquitaine Cap Mobilité) regroupant des Référénts (porteurs de projets européens) dans des domaines très variés (CFA, Mission Locale, OF, IFSI, etc.). L'activité principale des CEMEA est d'animer le Club de ces 150 référents et de contribuer à leur formation par le travail en réseau et les échanges de pratiques. <http://cap-mobilite.aquitaine.fr/>

construire dans le prochain dispositif Erasmus+ un espace de formation « tout au long de la vie » qui peut devenir une force de proposition européenne alternative pour des métiers éducatifs qui traitent des enjeux de société (décrochage scolaire, conduites additives, chômage, désocialisation, etc.).

Au niveau organisationnel, le programme Léonardo Da Vinci a permis au CEMEA d'effectuer une transformation interne de sa structure. Cet impact s'illustre par l'usage de la mobilité européenne dans toutes nos formations professionnelles diplômantes et qualifiantes des animateurs-trices dispensées sur le territoire français<sup>26</sup>. Ceci n'est pas anodin et mériterait, d'être davantage mesuré par les structures jeunesse susceptibles d'être un opérateur d'envoi et/ou d'accueil de stagiaires. D'un point de vue plus général, « la mobilité apprenante » promue par les CEMEA vise à avoir des impacts à la fois sur la personne (dimension citoyenne), le professionnel (les métiers de l'animation et l'intervention sociale), les institutions (collectivités territoriales et régionales) et les opérateurs territoriaux (coordination de réseaux et travail en plate-formes). Vouloir mesurer l'impact de « la mobilité apprenante » produite par le Programme Léonardo Da Vinci peut aussi conduire à une institutionnalisation des pratiques (labels) et des structures (Plate-forme). La logique de diversification des financements n'est pas actuellement demandée aux porteurs de projets du programme Léonardo Da Vinci. Cette logique pourrait être davantage développée dans le cadre du futur programme Erasmus+ sans pour autant devenir excluante. Elle serait ainsi susceptible de permettre de mesurer davantage la part réel d'autofinancement des structures d'envoi et d'accueil investit dans les projets (en privilégiant par exemple celles pour lesquelles cette part reste importante). Elle pourrait également conduire à repositionner les montants des frais de gestion et les frais de préparation des stagiaires souvent insuffisants pour les structures. Erasmus+ simplifiera-t-il les appels à projets pour en permettre l'accessibilité au plus grand nombre et rendre plus transparent les procédures de contrôle administratif et financier ?

Quoiqu'il en soit, nous avons pu souligner que l'accès et l'usage des animateurs au programme Léonardo Da Vinci conduit à définir le cadre politique, stratégique, administratif et financier des projets de Mobilité que les acteurs de la formation des animateurs-trices souhaitent développer dans l'Europe de demain. Nous avons pu démontrer que le programme Léonardo Da Vinci a servi aux CEMEA pour construire : « une mobilité apprenante » basée sur la dimension pédagogique et éducative des projets facilitant la socialisation des animateurs-trices à la mobilité, « une mobilité de partenariat » basée sur la réciprocité et la co-construction des projets entre les structures d'envoi et d'accueil, « une mobilité qualifiante » développant des compétences à la fois éducative et citoyenne tout autant pour les personnes que pour les structures, les institutions et les territoires. L'accès et l'usage du programme Léonardo Da Vinci comme une nouvelle forme d'intervention sociale stratégique au profit de la formation professionnelle des animateurs-trices en Europe reste pourtant insuffisamment développé par les acteurs de la profession.

26. Par exemple, pour les formations de niveau V.IV.VI et II permettant d'obtenir un diplôme d'Etat de l'animation professionnelle (BAPAAT, BPEJEPS, DEJEPS, DESJEPS) une mobilité « découverte, immersion, micro-projets » de 15 jours suivis d'une mobilité post-formation de 14 à 26 semaines est proposée à chaque stagiaire.